



Les Nouvelles

Volume 17 — numéro 23 – 25 février 2016

Présentations *Ce n'est pas correct* : Nouvelle date

Les présentations du programme *Ce n'est pas correct*, destinées aux travailleurs communautaires désireux de présenter le programme dans leur milieu, ont été très populaires. Pour répondre à la demande, une autre présentation aura lieu le **13 avril 2016 de 13 h à 16 h** chez COMACO, 2349 rue de Rouen, 4^e étage. Si vous aimeriez assister à cette présentation, contactez Maryse Bisson à reseau@comaco.qc.ca.

Rappelons que le programme *Ce n'est pas correct* permet aux témoins potentiels de maltraitance envers une personne aînée d'apprendre à identifier les indices et à offrir du soutien de façon respectueuse et sécuritaire.

Actualité

LES AÎNÉS À MONTRÉAL: CE QUE L'ON SAIT

Voici quelques statistiques provenant de la Direction de la santé publique

- La proportion des aînés (personnes âgées de 65 ans et plus) est de 15,2 % et dépassera 20 % d'ici 20 ans.
- En 2007, 31 % des aînés vivaient sous le seuil de faible revenu contre 23 % dans l'ensemble du Québec.
- La très grande majorité (96,3 %) des aînés demeurent à domicile (traditionnel ou résidence avec services).
- C'est vers 85 ans qu'on observe plus fréquemment une migration vers des milieux institutionnels.
- 51 % des ménages d'aînés sont locataires (contre 38 % au Québec).
- La proportion des aînés vivant seuls est plus élevée à Montréal (36 %) qu'ailleurs au Québec (30%).

- 41,4 % des aînés rapportent des difficultés avec les activités de la vie quotidienne (↓ qualité ou type) en raison d'un problème physique ou mental.
- Pour une large part des aînés vivant des incapacités, 70 % à 85 % de l'aide apportée provient de proches aidants.

Quatre points peu connus des normes du travail

C'est le titre de l'article de Catherine Martellini paru le 23 février 2016 dans le *Metro 24h*. Parmi les questions examinées par la chroniqueuse, voici les plus pertinentes au milieu communautaire :

Dans quel cas l'employeur doit-il payer pour les heures supplémentaires en temps ou en argent?

La semaine normale de travail est de 40 heures. Au-delà de 40 heures, les heures supplémentaires doivent être majorées de 50 %. Par entente implicite entre employé et employeur, on peut toutefois convenir de remplacer le paiement des heures supplémentaires par un congé équivalent. Par conséquent, l'employé qui fera 50 heures, verra ses 10 heures supplémentaires majorées à 50% et pourra prendre un congé de 15 heures. Toutefois, la majoration ne s'applique aux employés qui travaillent moins de 40 heures semaines.

Les heures de formation doivent-elles être remboursées?

Par exemple, lorsqu'un employeur demande à un employé d'assister à une conférence qui se tient à l'autre bout de la ville, ce temps est considéré comme du temps de travail à sa disposition et l'employeur doit donc rembourser tous les frais raisonnables de déplacement, l'hébergement si nécessaire et les repas, si nécessaires. Pour les employés payés à l'heure, l'employeur pourrait toutefois prévoir des taux horaires différents durant le temps de déplacement ou de formation.

Quel délai l'employeur doit-il respecter pour informer le salarié du moment de ses vacances?

D'abord, un employé ne peut imposer ses vacances à un employeur sans son autorisation préalable. D'autre part, lorsque l'employé fait sa demande de vacances, l'employeur doit répondre au moins quatre semaines avant la période qui est prévue.

Un docteur veut développer la gériatrie sociale

La journaliste [Mylène Moisan nous présente le gériatre Stéphane Lemire](#). Celui-ci est le fondateur de la Fondation Âges pour améliorer les traitements offerts aux aînés. En effet, la fondation a pour mission « d'améliorer la santé et la qualité de vie des aînés en favorisant leur appartenance sociale, leur sentiment de sécurité, l'activité physique, ainsi que l'accès à des soins adaptés tout au long de leur trajectoire de vie, et ce, peu importe la localisation des aînés dans la communauté ou le continuum de soins ». Plus précisément, le docteur Lemire est d'avis qu'il faut poser un diagnostic médical sur une personne aînée avant que celle-ci ne soit hospitalisée. De cette façon, il est plus facile de

prévenir la maladie que de la guérir. Stéphane Lemire se sent plus utile ainsi et espère que son initiative grandisse au Québec dans les prochaines années.

Recherches et pratiques

Rôles et responsabilités des membres d'un CA, gestion de situations particulières

Cette formation offerte par le RIOCM, aura lieu le **9 mars à 18 h 30** au Centre Lajeunesse. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à inscriptions@riocm.ca.

De l'exclusion sociale à la participation citoyenne, des défis inspirants pour les aînés?

C'est le titre du colloque organisé par Projet changement, en collaboration avec la Table de concertation des aînés de l'île de Montréal. Les organisateurs vous invitent à venir présenter vos projets qui pourraient s'insérer dans un ou des contextes reliés aux thématiques du colloque. Cet événement aura lieu au Cœur des Sciences, 200, rue Sherbrooke Ouest, le **29 septembre 2016 de 9 h à 16 h 30**. Pour plus de détails, consultez l'affichette en *pièce jointe*.

En vrac

Internet pour faciliter le recrutement de bénévoles

[Des centres de bénévolat de la Côte-Nord](#) ont lancé un [site Internet](#) pour faciliter le recrutement de bénévoles dans les organismes communautaires. Cet outil se veut une solution à un double problème : d'un côté, les organismes qui manquent de bénévoles, de l'autre, les bénévoles qui ne savent pas où s'adresser pour faire du bénévolat. Cet outil est d'autant plus efficace qu'il permet d'atténuer l'effet de distance entre les villes de la Côte-Nord. Les centres de bénévolat espèrent que cette forme d'encadrement des bénévoles pourra faciliter le développement du bénévolat dans leur région.

La saison des rapports d'impôts frappe à nos portes!

Il sera bientôt le temps de rédiger votre rapport d'impôts. Saviez-vous qu'il existe plusieurs crédits d'impôts pour les aînés et pour les proches aidants d'aînés? Vous trouverez de l'information pertinente à ce propos [ici](#) et [ici](#).

Saviez-vous que?

La doyenne de l'humanité pourrait bien être une résidente de Laval. Cécilia Laurent, d'origine haïtienne, a fêté ses 120 ans en janvier dernier. Selon sa famille, elle serait née le 31 janvier 1896.

Nouvelles des membres et partenaires

Session d'information pour les bénévoles potentiels au CABM

Le **Centre d'action bénévole de Montréal** organise cette session d'information qui aura lieu le **16 mars de 14 h à 16 h**. Pour faire la promotion de cette activité, vous trouverez l'affichette de l'événement, en *pièce jointe*.

Les établissements de santé et les droits des usagers

C'est le **Temps d'une pause** qui propose cette conférence du Barreau de Montréal. Les participants pourront se familiariser avec les différentes catégories d'établissements de santé et de services sociaux : choix de l'établissement et du professionnel, consentement aux soins, refus de traitement etc. La conférence aura lieu le **mercredi 9 mars de 19 h à 21 h** au Centre Lajeunesse, 7478 Lajeunesse. Pour plus d'information et réserver contactez le Temps d'une pause : 438 497-8111.

La médication et la maladie d'Alzheimer

Toujours offerte par le Temps d'une pause, cette conférence, présentée par un pharmacien, permettra au participant de clarifier les prises en charges pharmacologiques des symptômes. L'activité aura lieu le **15 mars de 19 h à 21 h**, Quatre-Temps, 7400 Saint-Michel. Pour plus d'information et réserver contactez le Temps d'une pause : 438 497-8111.

Cours de Yoga pour proches aidantes

Le Y des femmes de Montréal offre un cours de Yoga de 8 semaines, gratuit et cibler aux proches aidantes. Une classe lente et facile, avec des possibilités d'adaptation pour celles qui ont une limitation physique. Les samedis de 10 h 00 à 11 h 30, du 5 mars au 23 avril 2016. Pour s'inscrire, on contacte le 514-866-9141.

Version imprimable ci-jointe.